

RENCONTRES DU MOYEN-MÉTRAGE DE BRIVE
LE TEMPS DU CINÉMA



les actes des tables rondes
professionnelles 2004

samedi 30 mai : produire et diffuser un moyen métrage

S R F | Société des réalisateurs de films

avec le soutien du Centre National de la Cinématographie



L'entretien retranscrit dans ce document a eu lieu lors de la 1^{ère} édition du
Festival du Cinéma de Brive – Rencontres du moyen métrage
du 28 mai au 1^{er} juin 2004.

La reproduction totale ou partielle des propos contenus dans ce document doit faire l'objet d'une
demande d'autorisation à infos@festivalcinemabrive.fr

Les photos sont signées Ingrid Franchi
www.ingridfranchi.com

www.festivalcinemabrive.fr

S R F | **Société** | **des** | **réalisateurs** | **de** | **films**

Table ronde 2 : Produire et diffuser un moyen métrage

Cette table ronde propose de dresser un état des lieux de la production et de la diffusion du moyen métrage aujourd'hui. Quelles difficultés les producteurs, distributeurs, diffuseurs rencontrent-ils ? Produit-on, expose-t-on un moyen métrage différemment d'un court ou d'un long ? Les dispositifs d'aide actuels sont-ils adaptés à ces films ? Faut-il en inventer d'autres ? Si le désir des réalisateurs de faire des moyens métrages est croissant, comment et où ces films sont-ils vus ? Comment se passe l'exposition en salles, en festivals, à la télévision ? Comment donner plus de visibilité à ces films ?

Intervenants

Serge Bozon, réalisateur de *Mods*

Guillaume Esterlingot, conseiller artistique cinéma pour ARCAD

Didier Kiner, responsable du pôle diffusion de l'Agence du court métrage

Antoine Leclerc, délégué général de *Carrefour des festivals*

Thomas Ordoneau, distributeur de *Mods* (société Shellac)

Catherine Rolland, responsable cinéma du Conseil Régional du Limousin

David Thion, producteur du film *Mods* (société Élén Films)

Hélène Vayssières, chargée de programmes court et moyen métrage sur Arte.

Table ronde animée par **Pascal Mieszala**, journaliste au Technicien du film, auteur du livre «Autoproduire un long métrage : Supernova (expérience 1) Le nouveau cinéma indépendant ?» aux éditions Scope.

Pascal Mieszala :

Nous allons conduire cette table ronde en suivant la chronologie des étapes de fabrication d'un film. Chaque intervenant pourra, bien entendu, réagir quand il le souhaite. Serge Bozon, je vous donne la parole. Pourriez-vous nous évoquer l'histoire de *Mods* et préciser les contraintes économiques qui ont pesé sur vous pour ce moyen métrage par rapport au long métrage que vous aviez réalisé avant ?

Serge Bozon :

Je n'ai pas le sentiment d'avoir eu beaucoup de contraintes économiques. Mon long métrage *L'amitié* avait été tourné en 1998 en neuf jours, vraiment dans l'urgence. *Mods* s'est aussi fait en dehors des cadres de production habituels car j'ai lancé le projet avant d'avoir le financement, sans même le présenter à l'avance sur recette pour être certain que le film se réalise assez rapidement.

En ce qui concerne la durée, je voulais dès le début faire un long ou un moyen métrage, car il est très important que le film puisse sortir en salle, qu'il soit diffusé. Je recommande toujours à mes amis qui veulent faire des films, de faire directement des moyens métrages ou des longs. Autrement, le film ne sort pas du réseau des festivals.

J'ai rencontré mon producteur, David Thion, il y a longtemps. Depuis notre rencontre, après la sortie de *L'amitié*, qu'il était venu voir en salle, nous avons lancé des projets qui n'ont pas abouti. Pour *Mods*, j'ai investi de l'argent personnel dans le film. Puis *Pelléas* a bénéficié de l'aide au programme d'entreprise (30 000€), et la somme a pu être utilisée pour mon film. La dernière source de financement a été apportée par ARCAD (anciennement Thécif), à hauteur de 17 000€ pour la post production du film.

Pascal Mieszala :

David Thion, pourriez-vous rappeler les partenaires qui gravitent autour d'un producteur pour la mise en financement d'un moyen métrage ?

David Thion :

Il y a tout d'abord la contribution financière du CNC, aide qui s'obtient sur scénario. Il existe aussi l'aide au programme d'entreprise, aide qui s'obtient en fonction d'un nombre de points relatifs à la diffusion des films de la société dans les festivals ou sur les chaînes.

Voilà pour le premier partenaire. Viennent ensuite les quatre diffuseurs : trois diffuseurs hertziens en clair et le diffuseur crypté Canal+. Chaque diffuseur impose des contraintes différentes. Sur France 3, les films ne doivent pas dépasser 26 minutes, Arte et France 2 sont plus souples : leurs cases autorisent respectivement des films de 59 et 52 minutes. Le troisième partenaire est formé par l'ensemble des régions, avec des disparités importantes en fonction des politiques menées par chacune.

Il existe également des aides plus marginales comme la PROCIREP, l'ANGO, l'AGICOA ou l'ADAMI qui sont des sociétés civiles de perception de droits. La co-

production est un autre canal, je viens par exemple de terminer le tournage d'un film co-produit entre la Belgique, la Suisse et la France. Quand on obtient le pré-achat d'un diffuseur, on peut prétendre au COSIP auprès du CNC, de façon sélective ou automatique. Enfin, il existe les apports en fonds propres des producteurs ou des co-producteurs.

Globalement, la difficulté est que nous n'avons pas forcément plus d'argent pour faire un film de 45 minutes que pour en faire un de 20 minutes. D'un autre côté, je ne vois pas comment il pourrait en être autrement. En effet, il s'agit le plus souvent d'une exploitation non-commerciale : rares sont les courts métrages qui ont des sorties en salles, des exploitations vidéo, ou encore des ventes à l'étranger, sauf quand les films sont très courts. Il faut donc pallier cette insuffisance par des subventions. La différence est nette entre un moyen métrage qui va durer au maximum 50 minutes et pour lequel nous allons obtenir au mieux 180 000€, et un premier long métrage qui se fait avec peu d'argent, qui se tourne en 30 jours avec des salaires qui sont à moins 50% ou au moins 60% du minimum syndical.

Pascal Mieszala :

Les prestataires jouent-ils le jeu en accompagnant ces films qui nécessitent, là encore, un temps de travail plus long que pour un court métrage ?

David Thion :

Pour l'instant, le fait que je produise plutôt des longs métrages et assez peu de courts métrages est une chance pour les négociations avec les prestataires. Cela me permet d'obtenir des tarifs préférentiels. Notre autre atout est de posséder du matériel (un banc de montage Avid, un banc de montage son). Le temps passé sur la post-production n'est donc pas pour nous une contrainte.

Dans le cas de *Mods*, nous avons passé un an à chercher des financements et grâce à l'aide au programme, nous avons pu nous lancer. Nous avons tourné dans un décor unique - la cité universitaire - pendant 17 jours, ce qui est court pour faire un film d'une heure. Nous avons rassemblé les fonds suffisants pour mener à bien le tournage et le montage. Nous savions qu'ensuite, nous aurions suffisamment de matière pour aller voir ARCADl ou les chaînes. Au final, c'est un film sur lequel nous nous en sortons très bien : il y a eu une exploitation en salles, une sortie en DVD, une diffusion à la télévision, une commercialisation à l'étranger.

Pascal Mieszala:

Le CNC constate-t-il également une évolution de la durée des films ? Pensez-vous que les subventions en place aident plus spécifiquement le moyen métrage de par leur montant ?

Monique Barbaroux :

Tout d'abord je trouve les propos de Serge Bozon et David Thion très optimistes. Cela

nous encourage à travailler sur la notion de moyen métrage. Juridiquement, il n'existe pas de distinction entre le court métrage de moins de 30 minutes et le moyen métrage qui va, disons, de 30 à 59 minutes.

Nous nous sommes demandés si les dispositifs d'aides cités précédemment étaient pertinents pour le moyen métrage. Nous avons donc fait des statistiques depuis quatre ans et nous avons constaté que le moyen métrage est, toute proportion gardée, mieux aidé que le court métrage sans pour autant tomber dans une économie de long métrage.

Environ 400 films par an (courts et moyens confondus) obtiennent le visa d'exploitation et 7 à 8% sont des moyens métrages. Depuis 4 ans, sur la totalité des films aidés par le CNC, les moyens métrages aidés avant réalisation (aide sélective et aide au programme confondues) représentent environ 40% de la production globale. Proportionnellement le moyen métrage se défend donc mieux que le court.

En revanche, en ce qui concerne les aides qui viennent une fois l'œuvre tournée (le prix de qualité), nous retompons dans un pourcentage de 10 à 15%.

Ensuite, nous avons regardé les taux moyens d'aide et nous avons remarqué une différence de 20 000€, ce qui n'est tout de même pas négligeable. Nos systèmes et nos commissions prennent donc en compte la durée de l'œuvre. Nous n'allons pas créer une catégorie moyen métrage, mais quand nous identifions un moyen métrage, nous arrivons à mieux le soutenir financièrement qu'auparavant. Ceci étant, il est vrai qu'entre un moyen métrage aidé et un premier long métrage, qui va obtenir l'avance sur recette, les aides sont multipliées par quatre ou cinq. Certains producteurs peuvent donc se dire qu'il est préférable de tenter directement l'avance sur recette plutôt que de passer par l'école du court métrage.

Pascal Mieszala:

Guillaume, parlez nous un peu d'ARCADI pour l'île de France et du fonctionnement de ses aides.

Guillaume Esterlingot :

Nous avons créé une aide spécifique à la réalisation de moyen métrage qui a duré 4 ans, mais nous avons eu beaucoup de difficultés avec celle-ci. Les films aidés sur scénario devaient durer entre 45 et 60 minutes. Mais à l'arrivée, nous nous retrouvions avec des films qui ne respectaient pas notre définition : certains duraient moins de 30 minutes ou plus de 60 minutes, ce qui implique une toute autre économie. Nous étions donc face à un problème, car il est difficile de poser un cadre trop serré à des œuvres, à tel point que certaines années aucun film ne cadrait avec notre définition du moyen métrage. C'est pourquoi nous avons décidé de suspendre cette aide et de la reverser dans le fonds consacré à la post production pour le court métrage.

Aujourd'hui, nous proposons donc une aide à la post-production pour les courts, les

moyens et les longs métrages. Ce fonds, qui existe depuis 1996, a été complété par un autre fonds d'aide à la post-production numérique car le premier ne concernait que les films en pellicule. Nous restions convaincus de la qualité des moyens métrages d'une certaine durée. De plus celles-ci étaient souvent en souffrance du point de vue économique. Nous avons donc rapidement pris en compte ce paramètre, le fonds d'aide ayant également pour objectif de soutenir les films à l'économie fragile, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas obtenu l'appui du CNC ou des régions, ou n'ont obtenu que de faibles pré-achats TV. Nos plafonds sont assez bas, mais nous avons tout de même reçu 290 films l'année passée. Pour nous, un moyen métrage s'étire entre 45 et 60 minutes, mais nous sommes souples. Nous essayons surtout de tenir compte de l'économie de chaque film.

En ce qui concerne les fonds d'aide à la post-production argentine, nous n'avons pas retenu de plafond pour eux, donc toutes les œuvres de cette durée tournées en argentine peuvent prétendre au fonds.

En numérique, nous avons institué un plafond, mais celui-ci est assez élevé et permet toujours aux moyens métrages de bénéficier du fonds. Nous aidons environ 20 films par an et l'an passé 5 d'entre eux étaient des moyens métrages. Nous avons essayé de tenir compte de la diversité. Nous nous interrogeons aujourd'hui sur les œuvres documentaires qui sont de plus en plus nombreuses à solliciter notre aide à la post-production numérique.

Pascal Mieszala:

Je voulais, moi aussi, préciser quelques chiffres : sur le financement des courts métrages en 2003, le total en numéraire s'élève à 12,3 M€. Selon les chiffres fournis par l'agence du court métrage, le CNC fournit 5 M€, les collectivités territoriales 3 M€, les chaînes hertziennes 3 M€ et le reste est apporté par d'autres sources de financement publiques et privées. Si les régions s'intéressent au court métrage, la moyenne par film a tout de même chuté l'an passé, ce qui n'est pas bon pour le moyen métrage. Catherine Rolland, vous qui représentez la Région Limousin pour le cinéma, pouvez-vous nous dire comment votre Région envisage les modalités d'intervention dans le domaine du moyen métrage?

Catherine Rolland :

En ce qui concerne le Limousin, l'année 2003 n'a pas marqué une baisse des taux d'intervention. Notre fonds d'aide existe depuis 1997 et, cette année-là, nous avons aidé deux courts métrages. En 2003, nous en sommes à quatorze films aidés. Le distinguo court/moyen métrage est venu très doucement dans la prise en compte de nos décisions financières.

Les films sont examinés par des commissions d'experts deux fois par an. La prise en compte de la durée des films dans la contribution financière est née d'une difficulté rencontrée sur un film : un projet nous plaisait et nous voulions le soutenir, mais nous

avons failli avoir des accidents. Il s'agissait du film *Augustine* qui est un des premiers moyens métrages que nous avons soutenu. La durée nous paraissait justifiée, en revanche l'aide que nous avons attribuée était équivalente à celle d'un court métrage alors que la société de production était très fragile. Le film a mis très longtemps à se faire et nous avons rajouté une aide à la post-production pour qu'il puisse se terminer. Les cas de figures diffèrent selon les films. Le second moyen métrage qui est en compétition, *Vie matérielle*, était porté par une boîte de production beaucoup plus solide. Nous n'avons pas pris en compte sa durée. Le producteur l'avait très peu mise en avant, donc rien n'a été mis en débat et il a obtenu 15 000€ de soutien. Il avait déjà obtenu l'aide du CNC.

Pour 2004, l'aide des courts métrages est plafonnée à 17 000€, celle des moyens métrages à 22 000€. Ceci n'est qu'un petit effort, mais il est quand même conséquent. Nous limitons tout de même le nombre de moyens métrages aidés à deux par an.

Pascal Mieszala:

La co-production entre les régions est-elle envisageable ?

Catherine Rolland :

La co-production entre régions est une possibilité qui, si elle se développait, consoliderait l'avenir du moyen métrage. Nous le faisons et invitons les autres régions à faire comme nous. Cependant, la co-production doit se justifier artistiquement et ce n'est pas toujours le cas. Sur un court métrage, il est vrai que les élus souhaitent que le tournage se passe intégralement dans la région, mais on voit de plus en plus de glissements s'opérer car les films qui ont du mal à se finir vont se tourner vers d'autres régions pour obtenir plus d'argent.

Pascal Mieszala:

L'autre aspect important du financement est la télévision. Les chaînes hertziennes investissent 3 M€ dans le court métrage. Les principaux investisseurs sont France Télévision, Canal+ et Arte. Hélène, pourriez-vous nous parler de la politique d'Arte en direction du moyen métrage ?

Hélène Vayssières :

Court-circuit existe depuis la création de la chaîne, c'est-à-dire 1992. Jusqu'à fin 2000, il s'agissait d'une diffusion de courts métrages avec une case horaire de 30 minutes maximum. Avec mon collègue, le directeur de l'unité cinéma de l'époque, nous étions désolés de ne pas pouvoir diffuser un certain nombre de films qui dépassaient les 30 minutes. Nous nous sommes donc battus au sein de la chaîne afin de proposer une émission sur le satellite : *Court circuit, le magazine*, qui possède une case d'une durée de 90 minutes. Rapidement, le magazine a été programmé sur le hertzien, avec une case de 45 minutes. J'ai continué à me battre pour le moyen métrage et en 2004, nous avons créé la case Médium qui diffuse une fois par mois un moyen métrage sur le réseau hertzien.

J'ai parallèlement incité la chaîne à faire du pré-achat de moyen métrage car jusqu'à présent, il n'y avait qu'une politique d'achat câble et satellite. En 2004, nous avons pré-acheté trois moyens métrages et j'espère que cela ira en augmentant.

Il nous a fallu obtenir un budget supplémentaire pour ne pas prendre sur le budget des courts métrages, ce qui fut très difficile à négocier avec la chaîne. Nous sommes donc en dessous du prix à la minute des courts métrages. Pour le câble et le satellite, nous avons un forfait de 7 700€ pour l'achat d'un moyen métrage. Pour le réseau hertzien, nous avons obtenu un forfait de 12 000€ pour l'achat, et un forfait de 15 230€ pour le pré-achat.

Ce système n'est pas parfait, mais il est clair : le prix minute du moyen métrage est de 434€ à l'achat et de 534€ au pré-achat.

Pascal Mieszala :

Pour continuer notre débat sur le thème de la diffusion, Antoine Leclerc, qui représente *Carrefour des festivals*, va aborder la question de la diffusion en festivals. De nombreux festivals français ne prennent pas les courts métrages de plus de 30 minutes. Comment mieux diffuser, mieux exposer les moyens métrages ?

Antoine Leclerc :

Carrefour des festivals fédère près de 50 festivals en France et le plus petit dénominateur commun de tous ceux-ci est la présence de courts métrages en leur sein. Les façons de présenter les films sont très hétérogènes, non seulement d'une manifestation à l'autre mais aussi, au sein d'une même manifestation. Monsieur Lavigne, responsable de Premiers plans à Angers, a fait à ma demande une étude rétrospective des 15 dernières éditions du festival : une soixantaine de moyens métrages ont été présentés et ont récolté une vingtaine de prix.

Le caractère hybride du format, car il ne s'agit en aucun cas d'un genre, entraîne la porosité au cœur des festivals. Beaucoup de manifestations généralistes (Belfort, Créteil, Montpellier) incluent donc des moyens métrages dans leurs programmes. Ces films peuvent donc jouer sur les deux tableaux (court et long).

La limitation de la durée des films sélectionnés par les festivals est toujours un terrain d'achoppement entre l'Agence, le SPI, la SRF et nous, car ils souhaiteraient que tous les festivals français ouvrent leur sélection aux films de 30 à 60 minutes. Nous nous refusons à imposer cela. Chaque festival a sa façon de gérer la situation. Mais de 5 à 55 minutes, le rapport est important entre les films. Il semble donc normal que l'on s'interroge sur le fait de montrer un film de 55 minutes après un film de 5 minutes.

Pascal Mieszala:

Nous allons maintenant évoquer la distribution en salles. Thomas Ordonneau va nous parler de *Décadrages* et de l'aventure de *Mods*. Comment distribue-t-on un moyen métrage en salle?

Thomas Ordonneau :

Pour répondre à Antoine Leclerc, je pense que l'on peut tout à fait présenter un film de 5 minutes avant ou après un film de 55 minutes sans altérer le regard du spectateur. Je suis un fervent défenseur de la projection en salle : il faut inscrire ces moyens métrages dans une chronologie des médias avec la salle d'abord. Mon travail est de ne pas prêter attention ni au genre, ni au format, ni au support, mais de me poser la question de savoir comment rendre le film visible au spectateur, puis au téléspectateur. Finalement, peu importe la durée du film, la réalité en salle est la même. Certes, il existe des à priori chez certains programmeurs. Le marché est très encombré et quand on contacte un programmeur pour lui proposer un film, il nous rappelle aussitôt cette situation, c'est un rituel. Mais, en même temps, une nouvelle donne se dessine avec la diffusion vidéo, DVD.

Les réalisateurs tiennent souvent à ce que leurs films sortent en salle, or je n'y suis pas systématiquement favorable car la sortie en salle est un phénomène très violent auquel il vaut mieux être préparé.

Didier Kiner :

Je voudrais renchérir sur l'idée qu'il n'y a pas "un" modèle de diffusion des films. Parfois, il vaut mieux opter pour une exploitation alternative plutôt que d'aller chercher des salles et de convoquer la presse. Il faut travailler sur des modèles de diffusion alternatifs et sur la représentation que nous avons des sorties en salles.

Monique Barbaroux :

Je suis tout à fait d'accord avec Serge Bozon lorsqu'il explique qu'il ne peut concevoir qu'un film ne sorte pas en salle. Il existe un travail formidable des salles en province notamment avec le GNCR, il ne faut pas négliger cela.

Thomas Ordonneau :

Quand Didier et moi nous évoquons des voies de diffusion alternative, c'est juste pour montrer notre réticence face à la solennité des "cinq séances par jour" de la sortie en salle. Mais nous défendons de toute façon la sortie en salle avant tout.

Bernard Duroux :

Il ne faut pas oublier qu'un film de trois heures est aussi délicat pour l'exploitant qu'un film de 45 minutes. Il ne faut donc pas isoler le cas du moyen métrage. Rien n'empêche un distributeur de mettre deux moyens métrages avec une affiche commune et de les lancer avec une campagne de communication correcte.

Didier Kiner :

Le dispositif "Une heure tout court" a été établi en collaboration avec l'Agence du court métrage et le GNCR. Certains films restent sur les étagères, l'idée était de les mettre en avant. C'est maintenant la deuxième saison d'*Une heure tout court* et nous nous posons la question de la circulation car nous ne sommes pas distributeurs, nous

n'avons pas de droit sur les films et nous ne tirons pas de copie de ces films.

Pour ce dispositif, nous avons mis en place des conventions avec les producteurs, l'agence a tiré une copie de chaque film et mis en place un système de location forfaitaire pour les salles de cinéma avec des tarifs en dessous de ceux pratiqués habituellement. Nous avons travaillé en partenariat avec les régions Ile de France, Sud-Est, Sud-Ouest et Bretagne. Dans chacune de ces régions, 6 salles se sont engagées à programmer 6 moyens métrages sur une durée de 6 mois, chaque film passant une semaine à raison de deux séances par film. En termes d'entrées, cela fut très difficile : environ 20 entrées par salles et par film, ce qui est en deçà de nos espérances et de la qualité des films sélectionnés.

Nous avons cependant très envie que cela continue. Nous restons convaincus qu'il existe une façon de les présenter et d'en assurer la promotion. Nous avons envie de défendre les films pour eux-mêmes, sans leur adjoindre un autre film, comme pour un long métrage. Mais nous avons dû nous rendre à l'évidence : c'est très difficile et très onéreux. Aujourd'hui encore, nous cherchons de nouvelles solutions.

Antoine Leclerc :

Je ne crois pas trop à l'amalgame de deux ou trois moyens métrages au sein d'un même programme, même si cela se fait beaucoup en festivals. Je me souviens que Denis Podalydès était venu présenter *Versailles, rive gauche* qui était associé à *Carne*, de Gaspard Noé, ce fut un choc assez radical.

De plus, c'est peu convaincant par rapport à un passage en salle car, s'il est déjà difficile de faire parler le public après la projection d'un film, c'est encore plus difficile autour de deux films. Certains festivals affirment la volonté de présenter des moyens métrages de manière autonome, comme à Angers où *La vie des morts*, *Nulle part* et *Carne* étaient passés seuls. Cette tendance se développe et certaines salles s'y essaient aussi comme le Balzac à Paris qui démarre une séance de 12h30 à 13h30 et qui fidélise un public avec des films très différents, notamment des moyens métrages.

Bernard Duroux :

Avec le GNCR et quelques autres salles, on peut trouver des solutions. Certains exploitants ont assez d'imagination pour pouvoir exposer le moyen métrage comme il le mérite, c'est-à-dire comme une œuvre et un film à part entière. Derrière cela repose aussi une condition : ils doivent disposer du soutien du producteur, comme du distributeur, mais aussi d'une participation des auteurs et des créateurs qui doivent accompagner leurs œuvres dans les salles.

Pascal Mieszala :

Je donne le mot de la fin à Monique Barbaroux, Directrice Générale adjointe du CNC.

Monique Barbaroux :

Je sors très optimiste de ce débat en ce qui concerne la production du moyen métrage.

On constate que, proportionnellement, ce format est plus aidé que le court métrage, et qu'il existe diverses sources de financement, notamment en régions. Les fonds présents doivent être confortés par le CNC et ils le seront. D'autant plus que de notre côté, nous sommes très inquiets en ce qui concerne l'intermittence, ainsi que la crise des industries techniques. Mais tout ceci n'est finalement qu'un problème périphérique dans la mesure où globalement, la production ne se porte pas mal.

En revanche, je serais beaucoup moins optimiste en ce qui concerne la diffusion, la distribution et l'exposition du moyen métrage en salle. Du côté du CNC, nous souhaitons vivement encourager *Une heure tout court* et surtout lui laisser le temps.

Enfin, nous avons clairement expliqué que le moyen métrage n'était pas un genre ni une catégorie en tant que telle. Tous les intervenants ont parlé d'œuvre et au CNC, nous sommes sur cette même longueur d'ondes.

Parler d'œuvre, c'est aussi parler du public. Cela pourra faire l'objet d'une nouvelle table ronde l'an prochain, ici même à Brive, au cours de laquelle nous pourrions nous pencher sur l'éducation au regard quant à ces œuvres de moyen métrage. Je crois que cette dimension est très importante car tout commence là. Comme l'a dit un intervenant : "le public dicte". Il est donc souhaitable que nous nous penchions sur la question. Nous devrions, de façon très volontariste faire porter tous nos dispositifs d'éveil, d'éducation au cinéma, de cinéphilie et de transmission sur ces œuvres qui trouvent leur durée entre 30 et 60 minutes.